

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le 14 décembre 2024, à 19 heures, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : JL DOREAU, MARTIN CH, MARCANTONI D, RIGOULOT CH, MARLOT P, PIERRE G, MORETEAUX T.

**Etaient absents** : JONNIER G, POULET S, ROSEROT MN,

**Secrétaire de séance** : MARTIN CH,

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une fiche supplémentaire sur le financement du lavoir. **ACCORDE**

## 1/ FINANCEMENT DU LAVOIR

Il est possible de solliciter la DETR de l'Etat à hauteur de 20% pour cette opération. En finale les 17.840 € HT se financeraient comme suit : 20 % DETR, 20 % Département, et 50 % du reste à charge par le Grand Chalon soit 12.588 € de subventions. Le Conseil délibère et décide de demander la DETR. **UNANIMITE.**

## 2/ PROJET PRIME POUVOIR D'ACHAT

En préalable, le Maire demande à Mr Patrick MARLOT (conseiller) et à Me Nadine MARLOT (secrétaire de Mairie) de sortir, dans le cadre de la loi contre la prise illégale d'intérêt.

Il explique que l'Etat a décidé de l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux fonctionnaire laissant aux Communes la charge de celle concernant les fonctionnaires territoriaux.

Cette prime exceptionnelle (ni annuelle, ni mensuelle) prise à son maximum accorderait 700 € bruts à l'employé municipal et 365 € bruts à la secrétaire de Mairie. Elle est tolérable dans le budget 2024 et n'interviendrait qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le Maire précise que ce soir il ne s'agit que d'accepter un projet qui sera mis en forme de délibération par le CNFPT et retourné au Conseil pour être ensuite traduit par un arrêté nominatif du Maire. Le Conseil se montre à l'unanimité favorable à la prime et au taux maximum énoncé. Un projet en ce sens sera donc transmis au CNFPT.

## 3/ ENGAGEMENT DE DEPENSES 2024

Pour être prêt à régler l'achat de terrain évoqué au précédent conseil pour 5.000€ plus frais, le Maire demande l'autorisation d'engager cette dépense sur 2024 et ce avant le vote du budget : **UNANIMITE.**

## 4/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Le Maire présente au Conseil un devis des Signaux Girod sur l'implantation d'une signalétique les Obues / Corchanu à partir de la D109 et de la VC n°1 à 271.52 € TTC. Il sera accepté.
- Le Grand Chalon a proposé sa convention d'entretien des abribus de Corchanu et de Nantoux Une réflexion est en cours pour l'enlèvement par ses soins des 2 abribus fibrociment Crédit Agricole sur la D109 dans le cadre d'une opération groupée avec d'autres Communes.

- Le dossier d'implantation de la fibre optique à la Mairie a fait l'objet d'une convention de travaux : 1 ligne par appartement et 2 lignes pour la Mairie, soit 5 au total. Travaux à faire par Eiffage dans les 6 mois après le 08.12.2023.
- Classement du site vignoble des Maranges : le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail tenue le 04.12.2023 en Mairie de Chassey en présence de la DREAL et des Communes concernées. Les prochaines étapes sont programmées.
- Limitation vitesse carrefour VC n°1/ D974 : le Département accepte définitivement la limitation à 70 kms/h à cet endroit.

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Décentralisation de la Police de la publicité** : le Conseil est informé de la possibilité du transfert de la compétence des sanctions aux infractions à la publicité dans le cadre du RLPI au Président de la Communauté d'Agglomération. Le sujet sera étudié ultérieurement par cet EPCI. En attendant, le Conseil se montre défavorable à ce transfert.
- **Le Maire évoque** le bon fonctionnement du fossé à redents de Valotte lors de l'épisode pluvieux récent à l'aide de photographies prises récemment.
- **Le FPIC** réellement versé à la Commune sera de 6.134 € au lieu de 4.000 €
- **La dotation** communale dite « élu local » sera de 4.762 € au lieu de 4.000 €.
- **Le Conseil** refuse les subventions demandées par : les Amis de l'Hôpital de Chagny, la Mission locale du chalonnais et Amaelles.
- **Il est communiqué** au Conseil les membres désignés par le Préfet constituant la commission de contrôle des listes électorales pour les 3 ans à venir :

- Nom et prénom	- Qualité
- PIERRE Guillaume	Conseiller municipal titulaire
- MORETEAUX Thierry	Conseiller municipal suppléant
- MARLOT Nadine	Délégué de l'administration titulaire
- MORETEAUX Marie Noelle	Délégué de l'administration suppléant
- BAROIN Madeleine	Délégué du tribunal judiciaire titulaire
- CLAIR Nicolas	Délégué du tribunal judiciaire suppléant

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Guillaume PIERRE évoque la demande d'un habitant de la Couhée de voir les comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site internet communal. La réalisation va être envisagée.

Séance levée à 20h10.

Le Maire de Chassey le Camp,

**Jean Louis DOREAU**